



*PROTOCOLE SANITAIRE
ÉCOLES DE CERNAY LA VILLE*

Le Protocole renforcé mis à jour au 18 janvier 2021

PRÉAMBULE

Le présent protocole s'appuie sur le protocole sanitaire renforcé du ministère de l'Éducation Nationale traduisant les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre de l'École. Le présent protocole s'adapte aux réalités locales et a été établi conjointement entre la mairie et les enseignants et envoyé à l'association « Parents de Cernay » pour validation.

La circulaire de préparation de la rentrée scolaire (10/07/2020) stipulant que **le principe est celui de l'accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires s'applique toujours.

ACCUEIL

Entrée : -en élémentaire: de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 avec 2 classes par portail

Chaque enseignante accueille les élèves devant sa classe.

-en maternelle: de 8h20 à 8h30 avec 1 classe par portail et de 13h20 à 13h30 par un seul portail.

Chaque enseignante accueille ses élèves au portail dédié le matin : par le portillon pour les PS/MS et le portail-vélo pour les MS/GS, les Atsem accompagnent l'arrivée à l'école.

À noter : les parents ne sont pas autorisés à entrer dans la cour.

Tous les élèves sont dirigés vers les toilettes où ils iront se laver les mains, avant le temps de classe.

Sortie : à 12h, par le portail principal de chaque école et à 16h, par les différents portails dédiés (comme le matin).

Les parents jouent un rôle essentiel et s'engagent à **NE PAS ENVOYER A L'ECOLE** un enfant présentant une fièvre supérieure à 38° ou des symptômes évoquant la covid-19 ou en cas d'apparition de ces symptômes dans sa famille.

Dans le cas de test positif ou de symptômes Covid-19 chez l'enfant ou dans son entourage, les parents informeront la directrice au plus vite.

Les personnels s'appliquent les mêmes règles.

L'accès aux bâtiments scolaires pour les accompagnants est interdit.

Devant l'école, les parents sont invités à ne pas s'attouper devant le portail et à respecter les distanciations. Le port du masque est obligatoire pour les adultes à 50m aux abords de l'école (arrêté préfectoral du 31/08/2020)



LOCAUX

Avant l'arrivée des élèves, les locaux ont été aménagés, désinfectés et balisés selon les recommandations du protocole national.

Les espaces intérieurs sont organisés pour favoriser la plus grande distanciation entre les élèves, que ce soit en classe ou dans l'espace de restauration. À l'extérieur, la distanciation physique ne s'applique pas, y compris pour les activités sportives.

Les groupes classe ne sont pas brassés en intérieur et le moins possible en extérieur, grâce à des circuits de circulation, des espaces ou des temps de récréation adaptés.

Ventilation des locaux : l'aération des locaux sera fréquente (15mns toutes les 2h au minimum) ; chaque enseignante veillera à aérer sa classe à chaque récréation et au moment de la pause méridienne.

Nettoyage et désinfection des locaux

Le nettoyage des sols, tables, bureaux est effectué quotidiennement.

La désinfection des surfaces fréquemment touchées par les enfants et le personnel (poignées de portes...) et les sanitaires aura lieu plusieurs fois par jour.

Les tables de la salle de restauration sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Accès aux locaux et au matériel :

La mise à disposition de matériels éducatifs (jouets, ballons, livres) au sein d'une même classe est permise, grâce à un nettoyage quotidien (ou grâce à une période de 12h entre deux utilisations).

De ce fait, les jeux et matériels éducatifs seront réduits en nombre.

Chaque enfant pourra bénéficier d'un porte-manteau nominatif.

En petite section, chaque enfant bénéficie d'un lit « personnel ».

Limitation de brassage des élèves par une utilisation appropriée des espaces.

Les entrées/sorties s'effectuent par les différents portails (voir paragraphe « accueil »)

Les circuits de circulation, des espaces ou des temps de récréation sont adaptés pour limiter le brassage des élèves (voir paragraphe « locaux ») : en élémentaire, les récréations des 4 classes se déroulent sur 4 espaces différents ; en maternelle, elles s'effectueront sur des espaces dédiés à chaque classe.

Pendant le temps de classe, les temps de décroisement en maternelle sont supprimés.

Toutes les activités sportives en intérieur sont annulées pour l'école élémentaire jusqu'à nouvel ordre.

Les rencontres sportives sont suspendues, de même que les activités de natation.

Les activités de motricité en maternelle restent autorisées.

APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières constituent les mesures de prévention les plus efficaces : elles seront appliquées partout et par tout le monde.

Une information pratique adaptée à l'âge des élèves, dans le cadre d'une éducation à la santé et à l'hygiène, sera proposée dans chaque classe dès la rentrée.

LES GESTES BARRIÈRES				
	Se laver très régulièrement les mains	Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir	Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter	Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



- 1- Le lavage des mains est essentiel, mais ne nécessite pas de distanciation physique. Il est effectué avec du savon et réalisé à l'arrivée à l'école, avant chaque repas, après chaque passage aux toilettes, avant de sortir de l'école. Savon et essuie-mains sont à disposition dans les sanitaires. L'utilisation de gel hydroalcoolique, peu recommandé pour les enfants, se fait sous surveillance étroite de l'adulte. Des flacons de GHA, fournis par la mairie, sont à disposition pour les adultes.
- 2- Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes dans l'enceinte du groupe scolaire, tant dans les espaces clos qu'extérieurs.

Le port du masque devient obligatoire aussi pour tous les élèves d'élémentaire

Un masque doit être changé toutes les 4 heures : chaque famille prévoira le nombre de masques quotidiens en conséquence ainsi qu'une pochette avec(nom+prénom) de l'enfant, pour ranger le masque sur le temps du repas.

Les enfants de maternelle ne portent toujours pas de masque.

- 3- Pour se moucher, les enfants utiliseront des mouchoirs jetables : ceux-ci sont fournis par les parents.
- 4- Recommandations :
Les élèves viendront avec leur propre gourde ou bouteille d'eau marquée à leur nom.
Les élèves porteront des vêtements étiquetés à leur nom. En cas d'activité sportive, ils porteront déjà leur tenue de sport en arrivant à l'école.

Protocole en cas de suspicion de covid-19 :

Un enfant dont l'enseignant ou le personnel cantine suspecte un cas potentiel de covid-19 (toux, fatigue, difficultés respiratoires...) sera immédiatement isolé sur une chaise dans le couloir, porte ouverte afin d'être toujours sous la surveillance de l'enseignant ou de l'agent. Ses parents seront prévenus immédiatement afin qu'ils viennent le chercher dans les plus brefs délais.

La mairie sera prévenue de ce cas afin d'opérer une désinfection de tout ce que l'élève aura pu toucher. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale sera également prévenu.

Cas avéré de covid-19 :

Lorsqu'un enfant présente un cas avéré de covid-19, ses parents s'engagent à prévenir l'école qui enclenchera la procédure règlementaire impliquant l'alerte des services académiques, des autorités sanitaires et de mairie. Ces dernières mettront en œuvre les mesures de dépistage, de désinfection et d'information règlementaires et procéderont à la fermeture des classes/école si nécessaire.

Hors temps scolaire : Dispositions pour le temps de restauration scolaire

L'organisation mise en place, dans le respect des gestes barrières, permet de favoriser la distanciation, limiter le brassage des élèves, tout en prenant compte les Projets d'Accueil Individualisés ;

Le non-brassage entre élèves d'une même classe doit-être impérativement respecté. Les mêmes élèves déjeunent en outre chaque jour à la même table.

- les enfants de maternelle mangeront dans 2 salles dédiées avec, pour chaque classe, l'Atsem de la classe. Après le repas, les MS et GS bénéficient d'un petit temps dans les espaces extérieurs dédiés et les PS se rendent au dortoir.

-les élèves d'élémentaire sont répartis en 2 groupes : Gr. 1 : CE1/CM1 et CM2 et Gr.2 : CP et CE2/CM1
Le groupe 1 déjeunera au 1^{er} service dès 12h/ le groupe 2 déjeunera au 2^{ème} service à partir de 12h40



Organisation du service : le couvert est installé et le service s'effectue à table, « à l'assiette », par un agent pour les CP et par un enfant référent à chaque table (entrée, plat chaud, eau) pour les CE1/CE2/CM1/CM2. Pain, laitage et fruit sont distribués par un agent.

Le ramassage de la vaisselle à la fin du service est effectué par un agent auprès de chaque enfant.

Les élèves entrent, avec l'animateur et après lavage des mains, à la cantine par le couloir de l'école ; ils ressortent de la salle après le repas par la porte qui donne sur l'extérieur. **En raison des travaux, la porte « extérieure » ne peut être utilisée : les élèves du 1^{er} service sortent, avec le masque, dans le couloir ; pendant que les élèves du 2^{ème} service -masqués aussi- attendent (circulation à droite pour distancier les 2 groupes)**

Le temps périscolaire s'organise en 2 moments équitables : restauration et temps d'activités en extérieur (ou à l'intérieur de l'école en cas de pluie) sur des deux espaces distincts.

Le 21 janvier 2021

La Mairie

Les directrices et les enseignantes
des écoles de Cernay la Ville

Les parents élus